

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Date et heure de la séance : 16 novembre 2022 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 4

Absents : 5

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration Mme Karine VALLUY - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Hervé PRONONCE procuration Mme Jacqueline BOLIS.

Absente : Mme Nastascia ACCOT - M. Ludovic DEPLAGNE - M. José MAGALHAES - Mme Valérie MONTEIRO - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : Mme Jacqueline BOLIS

N° 22/11/16/011

OBJET : Salles communales : révision des conditions tarifaires.

Christel MARCHENAY rappelle à l'Assemblée que la ville propose à la location certaines de ses salles communales et que, par délibération n° 16/05/18/015 en date du 18 mai 2016, les conditions tarifaires ont été fixées en tenant compte des charges supportées alors par la ville sur les bâtiments concernés.

Aujourd'hui, une étude menée par les services municipaux montre que ces tarifs sont modérés non seulement comparativement aux tarifs pratiqués sur les collectivités de la Métropole mais aussi sur les communes limitrophes. De plus, ils ne tiennent pas compte de l'évolution, depuis 2016, des coûts et, par conséquent, des charges de fonctionnement portées par la collectivité.

Christel MARCHENAY propose de suivre l'avis favorable émis par la commission « vie associative et sportive » au cours de sa réunion du 8 novembre dernier et, de faire évoluer les tarifs de location des salles, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous. Elle précise que, pour les réservations 2023 intervenant avant le 1^{er} janvier 2023, les tarifs de 2016 continuent à s'appliquer.

Catégories	SALLE AUSSANDRA			SALLE POLYVALENTE		
	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi Entre 8h et 22h	Vendredi de 14 h à Samedi 8 h	Samedi 8 h à Dimanche 8 h ou Dimanche 8 h à Lundi 8 h	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi Entre 8h et 22h	Vendredi de 14 h à Samedi 8 h	Samedi 8 h à Dimanche 8 h ou Dimanche 8 h à Lundi 8 h
Cautions (quel que soit le temps d'occupation)	Matériels : 550 € Ménage : 100 €			Matériels : 1 600 € Ménage : 200 €		
Associations et autres organisations à but non lucratif, communales ou partenaires de la Commune	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Associations et autres organisations à but non lucratif, hors Commune	150 €	190 €	380 €	440 €	560 €	1130 €
Particuliers cendrioux		90 €	190 €		250 €	500 €
Particuliers extérieurs		190 €	380 €		560 €	1130 €
Organismes à but lucratif	270 €	340 €	690 €	880 €	1130 €	2 000 €
Syndic de Copropriétés cendriouses	150 €	190 €		440 €	560 €	
Comités d'entreprises cendriouses	150 €	190 €	380 €	440 €	560 €	1130 €

Catégories	SALLE GRASSION (Multi-activités)			SALLE DES URSULINES		
	Lundi, Mardi Mercredi Jeudi Entre 8h et 22h	Vendredi de 14h à samedi 8h	Samedi 8h à dimanche 8h ou Dimanche 8h à lundi 8h	Lundi, Mardi Mercredi Jeudi Entre 8h et 22h	Vendredi de 14h à samedi 8h	Samedi 8h à dimanche 8h ou Dimanche 8h à lundi 8h
Cautions (quel que soit le temps d'occupation)	Matériels : 1 000 € Ménage : 160 €					
Associations et autres organisations à but non lucratif, communales ou partenaires de la Commune	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Associations et autres organisations à but non lucratif, hors Commune	300 €	380 €	760 €	80 €	100 €	190 €
Organismes à but lucratif	540 €	680 €	1380 €	140 €	170 €	350 €
Syndic de Copropriétés cendriouses	300 €	380 €		80 €	100 €	
Comités d'entreprises cendriouses	300 €	380 €	760 €	80 €	100 €	190 €

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

3 ABSTENTIONS

(Pierre FERNAND, Margaux FOURTIN et Jean-François RAZAVET)

POUR EXTRAIT CONFORME.



Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Jacqueline BOLIS.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le **18 NOV. 2022**
Reçu en préfecture le **18 NOV. 2022**

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.